



# *Sonneur à ventre jaune et boisements*

Conseils pour la prise en compte de  
l'espèce dans la gestion forestière

Ces actions sont permises  
grâce au soutien financier de :

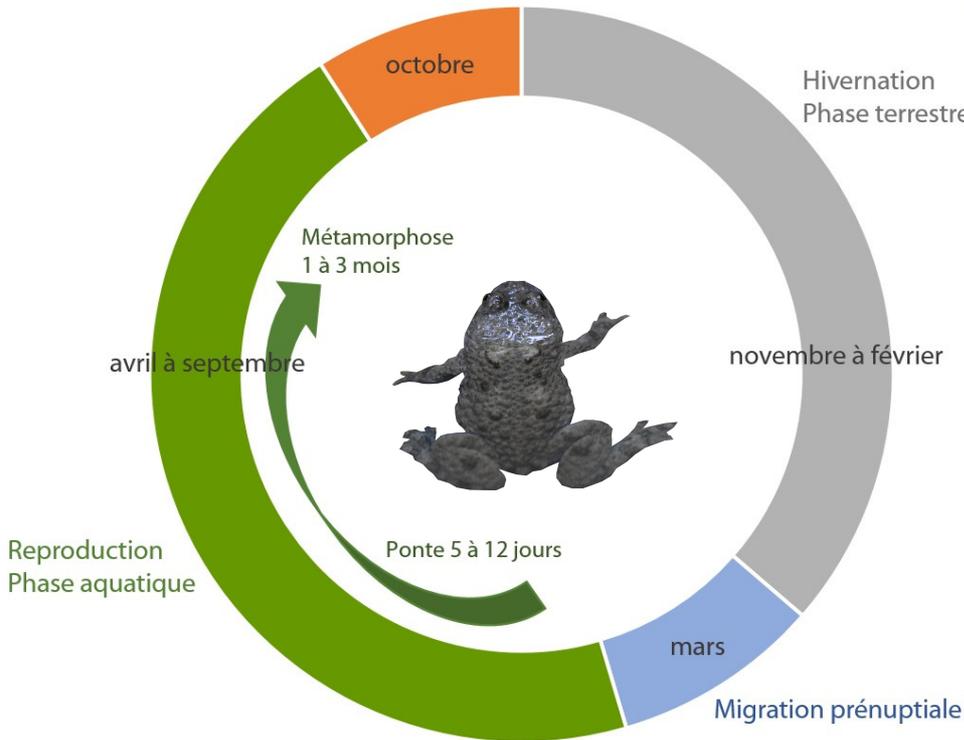
# Un Sonneur ?



- Petit crapaud au corps aplati n'excédant pas 5 cm.
- Tête avec un museau arrondi, des yeux proéminents et des pupilles en forme de cœur.
- Peau du dos verruqueuse de couleur marron.
- Ventre très caractéristique de couleur jaune marqué de tâches grises.
- Mâle plus petit que la femelle.
- Longévité : de 10 à 15 ans.



Migration postnuptiale



Ecoutez son chant  
au sifflement doux



Le sonneur a besoin d'eau pour effectuer son cycle de reproduction. Son habitat de prédilection dans le département de l'Aisne correspond aux ornières forestières et petites mares : des points d'eau stagnante, ensoleillés, peu profonds et de petite taille. L'espèce est très sensible aux déficits pluviométriques entre avril et juillet. L'hiver, il reste tapis sous la végétation ou le bois mort au sein des boisements.



Le Sonneur dans le sud de l'Aisne vit majoritairement dans les boisements. Ailleurs, il peut vivre dans des prairies, tourbières mais toujours à proximité de points d'eau. Il est dépendant de l'évolution de la forêt et de sa gestion, son habitat étant pionnier et nécessitant des rajeunissements ponctuels. Néanmoins, il est très sensible aux coupes rases sur de grandes surfaces.

# Conseils et bonnes pratiques



Lors d'une coupe forestière, réfléchir à la période de coupe et d'exploitation des boisements

Octobre à mars

Ok

Avril à septembre

Se rapprocher du Conservatoire, de l'ONF ou de la Coforaisne afin de connaître les localisations de Sonneur à ventre jaune.



Ok



Utilisation de chemin sans ornières



Utilisation de chemin avec ornières

Attention vigilance



Localisations connues

Pas de localisations connues



Poursuite du projet mais attention aux autres espèces présentes



Contrôle visuel

Absence de Sonneur lors des travaux

Présence de Sonneur lors des travaux



Poursuite du projet mais attention aux autres espèces présentes



Réfléchir à d'autres voies d'accès ou reporter les travaux

Lors de la phase de plantation, la démarche est identique et dépend de la période de mise en œuvre des travaux.

Suite aux travaux d'exploitation

Pas de remise en état des chemins prévue

Ok, habitat à Sonneur non détruit



Remise en état des chemins prévue (privilégiez les périodes où ces derniers sont dépourvus d'eau)

Création de petites dépressions jouxtant le chemin pour récolter les eaux de celui-ci.

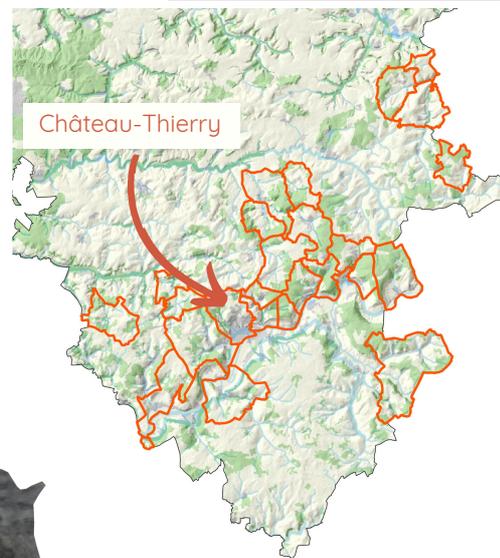
Création d'un habitat de substitution pour le Sonneur



# Le Sonneur dans le sud de l'Aisne



Au cours des 20 dernières années, les effectifs de l'espèce et son habitat ont fortement régressé. Dans les Hauts-de-France, le Sonneur à ventre jaune est présent uniquement dans le Sud de l'Aisne sur les communes cartographiées en orange sur la carte (dans l'état actuel des connaissances). Il est donc primordial de préserver cette espèce protégée par la Loi tout en prenant en compte les activités déjà en cours sur les parcelles.



Des aides financières peuvent être obtenues pour la réalisation de ces travaux et la prise en compte de l'espèce dans les boisements.



Vous souhaitez en savoir plus ?  
Un guide technique plus complet rédigé par l'ONF et la DREAL Grand Est est disponible gratuitement en téléchargement. Pour cela, inscrivez le titre dans votre barre de recherche internet.

Des mares ou petites dépressions peuvent également être créées sur des secteurs à proximité de résurgences de sources ou en compensation lors de la création de dessertes forestières.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, l'ONF et la Coforaisne se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant la prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans l'exploitation des parcelles forestières



Mathilde REVE

Chargée de mission territoriale  
m.reve@cen-hautsdefrance.org



Joël LINTE

Responsable UT ONF  
joel.linte@onf.fr



Etienne LONGATTE

Conseiller forestier Coforaisne  
etienne.longatte@foret-aisne.com